



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

N° : 2021-030
**OBJET : Convention de mise à disposition d'une mise à l'eau du lac des eaux bleues pour la
seconde partie de l'année 2021**

Date de la convocation : **Lundi 21 juin 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote : 70,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote : 24
	Votant·e·s : 26	en droits de vote : 94,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
	M. DALBY (SUPPLEANT)	5

CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4 + 4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (SUPPLEANT)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (SUPPLEANT)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Chapuis à M. Vieira

Mme Fautra (en tant que représentante de la ville de Décines) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la ville de Meyzieu)

Mme Fautra (en tant que représentante de la Métropole) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la Métropole)

M. Goubet à M. Gaitet

Mme Goust à Mme Creuze

M. Vermeullin à M. Brissard

Madame la Présidente expose,

Dans le cadre de la convention de location du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage (2021-2027), il est proposé de mettre également à disposition la mise à l'eau du lac des eaux bleues pour, dans un premier temps, la seconde partie de l'année 2021. S'agissant d'un usage récent, il n'a pas été souhaité d'engagement pluriannuel afin de pouvoir ajuster si nécessaire les modalités de fonctionnement.

Cette convention est signée avec la Fédération de pêche et l'association locale ALYVAL. Le montant annuel de la mise à disposition est de 417 € HT/an versé par la Fédération de pêche à la SEGAPAL, en tant que délégataire du Symalim.

Cette convention temporaire pourra faire l'objet de reconduction dans la limite de la durée de la convention globale du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage à savoir 31 décembre 2027.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

-APPROUVE la convention le Symalim la Segapal, la Fédération de pêche ainsi que l'association AAPPMA ALYVAL.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'une mise à l'eau du lac des eaux bleues pour la seconde partie de l'année 2021 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions ou avenants de reconduction de ladite convention dans la limite de la durée de la convention globale du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage à savoir 31 décembre 2027.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

